

LE TEMPS

fiscalité Mercredi 20 mai 2009

L'accord entre le Luxembourg et les Etats-Unis remet la pression sur la Suisse

Par Richard Werly, Bruxelles

Comme les autorités du Grand-Duché l'avaient promis, le Luxembourg a finalisé mercredi la renégociation de son accord de double imposition avec les Etats-Unis. Tandis que les pourparlers se poursuivent entre Washington et la Suisse...

Chose promise, chose faite.... Sous pression du G20, de l'OCDE et de l'Union européenne pour passer à l'acte en matière d'échange d'informations fiscales à la demande, le Luxembourg a signé mercredi avec les Etats-Unis son premier accord de double imposition «nouvelle formule». Ce pas important remet la pression sur la Suisse dont les discussions avec Washington sur le même sujet ne progressent pas aussi vite.

Cet accord remanié, qui intègre le fameux article 26 de l'OCDE sur «l'entraide administrative», et abolit la distinction faite jusque-là par le Grand Duché entre fraude et évasion fiscale, est le premier d'une vingtaine que les autorités luxembourgeoises ont promis de conclure d'ici la fin de l'année. Douze conventions fiscales de ce type sont nécessaires pour être «blanchi» par l'OCDE et sortir de la liste «grise» des juridictions sous surveillance, publiée par l'organisation après le sommet du G20 du 2 avril à Londres.

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, a par ailleurs déclaré avoir obtenu l'accord de Paris pour un avenant du même type à la convention de double imposition franco-luxembourgeoise actuellement en vigueur. Ces accords, une fois ratifiés, diminueront sensiblement la portée du secret bancaire encore en vigueur au Grand-Duché, puisqu'ils instaurent une coopération entre administrations fiscales pour les non-résidents, et donc une transparence accrue. Point important, ce texte ne compte pas toutefois de clause de rétroactivité.

A tout point de vue, le rythme imprimé par le Luxembourg à ces renégociations est capital. Un Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE doit en effet se réunir le 9 juin à Luxembourg et décider d'attribuer, ou non, un mandat à la Commission européenne pour qu'elle négocie avec les Etats Tiers – dont la Suisse – un accord global sur l'entraide administrative. L'idée défendue par la Commission est qu'un tel texte, négocié une seule fois, permettrait d'un seul coup aux pays signataires de se prévaloir de 27 accords, et donc de sortir immédiatement de la liste grise de l'OCDE. Le Luxembourg, comme l'Autriche (qui pratiquent tous deux le secret bancaire) s'opposent néanmoins farouchement à cette proposition qui verrait la fiscalité devenir plus ou moins un domaine de compétence communautaire, alors qu'elle est pour l'heure strictement nationale, et que tout doit être décidé sur ce sujet à l'unanimité. «La Commission va en la matière au delà de ses compétences avait début mai déclaré au *Temps* le ministre Luc Frieden. Notre objectif prioritaire reste la renégociation de conventions de double imposition».

La Suisse se retrouve par conséquent une fois de plus sur la sellette dans cette bataille mondiale contre le secret bancaire et l'évasion fiscale. Les pourparlers engagés par Berne avec Washington,

Paris et Berlin, ne sont pas aussi avancés, même si la diplomatie helvétique affiche sa volonté de «faire au plus vite» pour satisfaire aux critères de l'OCDE et sortir de la liste «grise» d'ici le mois de novembre 2009, date retenue pour un prochain sommet du G20 au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. Il est ainsi clair que si les négociations bilatérales n'avancent pas, la Commission européenne aura beau jeu de revenir en juin à la charge en proposant, pour simplifier et accélérer le mouvement, un accord «global» avec les vingt-sept que certains pays, comme Monaco, voient d'ailleurs d'un bon oeil.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**